

Un arrêté de reconduite à la frontière touche une maman de nationalité marocaine. Son sort se joue ce matin

Jamais sans mes fils

Elle ne parle que de ses enfants. Il n'y a qu'eux. Si à un moment donné au fil de la discussion, Fatima Madhi, 34 ans, accepte de parler de son sort, c'est dans tous les cas pour en revenir à ses trois garçons de 5, 10 et 13 ans : « J'ai grandi à la campagne au Maroc, pas loin de Casablanca, et je sais que là-bas, il n'y a pas d'écoles pour eux. S'ils y retournent, ils sont perdus. » Elle le répète à plusieurs reprises. Sa voix tremble. Son visage s'est teint d'une tristesse que ne rehausse pas le rouge de son châle. Scolarisés à Agen, ses trois bouts de chou ne sont pas expulsables. Ni son mari, vivant en situation régulière en France depuis 1964. En revanche, elle, l'est. C'est pour cela que son cas sera jugé aujourd'hui à 10 heures au tribunal administratif de Bordeaux.

Si la justice décide de la débouter, c'est toute la famille qui devra la suivre au Maroc.

Son époux, retraité, âgé de 72 ans, ne peut s'occuper seul des enfants. L'ancien maçon - avec qui elle est mariée depuis 14 ans et qu'elle a rejoint il y a deux ans - souffre d'une jambe, victime d'un accident du travail. À cela, s'ajoute un bras douloureux. À elle donc de s'occuper de son petit monde. Elle ne s'en plaint pas. C'est juste un constat.

Après avoir appris que le préfet avait signé un arrêté de reconduite à la frontière (daté du 2 novembre), un comité de soutien s'est créé jeudi. Ses membres tendent une pétition de près de 500 signatures collectées en quatre jours. L'institutrice du plus jeune avoue avoir été touchée par son souci constant d'assurer coûte que coûte une instruction à ses fils. Elle juge bon de préciser que ce sont « des enfants

travailleurs, charmants, qui disent toujours bonjour et au revoir ».

« Immigration jetable ». Le collectif RESF (Réseau Éducation Sans Frontières) s'est joint au mouvement. Son représentant, Luc Mamin, décrit un cas typique « d'immigration jetable » : « C'est le cas de figure le plus injuste. On utilise la force de travail d'immigrés et une fois qu'on l'a usée, on la jette. » Son avocat, Me Laurent Bruneau y voit pour sa part « l'exemple type d'une famille déboutée par la circulaire Sarkozy ».

Pour autant, ce n'est pas via la circulaire que le dossier de Mme Madhi a atterri sur les bureaux des services préfectoraux, mais en faisant une demande de titre de séjour. Elle a également fait une demande de regroupement familial. Faute de ressources suffisantes (740 € alors que le plancher est fixé à 914 €), elle n'a pu obtenir une suite favorable.

Fatima Madhi n'a plus de contacts avec sa famille marocaine : « Ma famille, c'est mon mari et mes enfants. Ils ne peuvent pas grandir au Maroc. Ils ne savent pas écrire l'arabe et savent à peine le parler. Là-bas, les riches vivent bien, mangent bien mais pour les pauvres, il n'y a pas de futur. Moi, je veux qu'ils écrivent bien, qu'ils lisent bien pour avoir un avenir, pour qu'ils deviennent des hommes bien. Mes enfants, c'est la seule chose qui compte dans ma vie. » Elle est venue au rendez-vous avec le benjamin et le cadet. Ils chahutent gentiment, en silence, loin de se soucier des histoires de grands.

Thomas Mankowski



Pétition contre un arrêté d'expulsion

Agen. A l'initiative du réseau éducation sans frontières de Lot-et-Garonne, un collectif composé de parents, d'enseignants du collège Jasmin et de l'école Scaliger d'Agen s'est constitué la semaine dernière pour soutenir une mère de famille marocaine dont les trois enfants sont scolarisés, qui se trouve sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière en date du 2 novembre et ce malgré les demandes de regroupement familial et de régularisation demandées et refusées. Le mari en situation régulière, est arrivé en France en 1964. Un recours devant le tribunal administratif a été déposé par Me Bruneau pour annuler l'arrêté et une pétition a recueilli 600 signatures.